



“COMITE INTERNATIONAL DE LA MEDITERRANEE”

COMMUNIQUE DE PRESSE

Il s'est tenu le 21 avril 2022, dans les locaux du Yacht Club de Monaco, l'Assemblée Générale de l'Association « **Comité International de la Méditerranée** » suivant les statuts modifié, qui doivent permettre de relancer l'activité dédiée au Yachts Classiques, avec une ambition et des moyens renouvelés.

Cette Assemblée Général a permis de valider le **Règlement de jauge CIM 2022-2025** proposé par la Commission de jauge, à l'issue de 26 réunions et de consultation d'architectes navals, de maitres voiliers, de responsable d'autres jauges classique, et après interaction avec de nombreux propriétaires.

Les principaux ajustements qui entrent en vigueur concernent :

- une meilleure évaluation des surfaces de voile, avec la prise en compte pour les voiles d'avant avec recouvrement de deux mesures pour la plus grande voile de près ou large (HLU et HLP)
- une augmentation de l'influence du Co, le coefficient d'authenticité, et une pondération plus importante du gréement dans l'évaluation de la conformité à l'origine
- l'ajustement de coefficients concernant les classes d'origine, les profils de carène, et les constantes servant au calcul du temps sur temps

La mise en application de ces nouvelles dispositions sera accompagnée par une présentation de ces modifications, qui sera largement diffusée, et un formulaire déclaratif à remplir par les armateurs. Des sessions zoom seront aussi organiser pour présenter, expliquer et justifier ces modifications.

Cette Assemblée Générale a aussi permis d'élire le nouveau **Conseil d'Administration du CIM** avec comme **président Frédéric Berthoz**, et les autres membres de ce CA, aux pouvoirs étendus, qui doit permettre de dynamiser les actions de l'association.

Le CA qui s'est ensuite réuni a procédé à la désignation de son bureau, qui se compose en plus de son président de deux Vice-Présidents : Francesco Foppiano et Andrés de León, d'un trésorier : Thierry Leret, et d'un Secrétaire Général : Renaud Godard.

Après définition des objectifs et orientations, le CA a initialisé la création des quatre Commissions permettant de structurer son activité : Commission Communication et relations – Commission Calendrier, Evénements et Sponsoring – Commission Sécurité et conditions de régates – Commission de Jauge.

Ces dispositions doivent permettre de **lancer la saison 2022 des événements classiques** avec une énergie et une ambition renouvelée !

Le CIM : Comité International de la Méditerranée du Yachting Classique

Créé en 1926 à Cannes, le CIM a connu une seconde jeunesse en 1999 quand il a été choisi pour porter le développement du Yachting classique à travers la création d'une jauge dédiée aux yachts classiques, et une promotion des événements associés. L'Assemblée Générale est constituée des responsables institutionnels des Yachts clubs fondateurs, des Fédérations, et des Associations de classe. Le nouveau Conseil d'Administration et ses 4 commissions, est en revanche ouvert à tous les passionnés prêts à donner de leur énergie au développement du yachting classique.